



ÉLECTIONS 2026 : L'AAF APPELLE LES FUTUR-ES MAIRES A S'ENGAGER EN FAVEUR DES ARCHIVES COMMUNALES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les élections municipales des 15 et 22 mars prochains verront le renouvellement des conseils municipaux, et l'élection ou la réélection des maires des 34 874 communes de France.

Parmi les responsabilités qui attendent ces futur-es élu-es figure celle des archives communales, dont la conservation constitue la deuxième dépense obligatoire des communes.

Les documents et données produits ou reçus par la commune en raison de ses missions et activités sont des archives publiques, quels qu'en soit la date, la forme, le support ou encore le lieu de conservation ; leur gestion, qui relève de la responsabilité des maires, répond au triple objectif d'intérêt public de gestion et de justification des droits des personnes (commune, mais aussi tiers et usagers) et de documentation historique de la recherche.

L'attention portée par les maires aux archives de leur commune, qu'elles leur ait été remises par leur prédécesseur-e ou qu'elles soient produites au cours de leur mandat, que la commune dispose ou non d'un service constitué d'archives, est essentielle en ce qu'elle est gage d'efficacité administrative, de sécurité juridique et de transparence de l'action publique, mais aussi de transmission aux générations futures d'un patrimoine irremplaçable, que le Code du patrimoine décrit comme un "trésor national". Elle doit se manifester dans leurs actes, par le respect de la réglementation, et par l'allocation de moyens suffisants, adaptés aux capacités financières de la commune mais aussi à la situation du fonds communal.

Le renouvellement des exécutifs locaux est un moment crucial pour les archives communales, lors duquel l'AAF et plus largement la communauté professionnelle des archivistes sont particulièrement vigilantes (cf. [communiqué de presse du 5 novembre 2025](#) : « Élections 2026 : attention aux archives communales et intercommunales en fin de mandat ! ») ; il s'agit aussi d'un moment stratégique où sont tracées les perspectives qui vont sous-tendre l'action d'une commune pour toute la durée du mandat, et où sont pris des engagements devant les électeurs et électrices.

Aussi, l'Association des archivistes français appelle celles et ceux qui candidatent ce printemps au mandat de maire à s'engager pour les archives de leur commune, en signant l'Engagement du/de la candidat-e en faveur des archives communales (et en archivant une copie !).

Elle procèdera à la diffusion de la liste des candidat-es engagées pour leurs archives !

CONTACT

L'AAF regroupe plus de 3000 membres, professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé. Elle est un organe permanent de réflexions, de formations et d'initiatives mis au service des sources de notre histoire, celles d'hier comme celles de demain.

Claire Larrieux - delegation_generale@archivistes.org ou 06.72.11.57.88